

Séance du 4 janvier 2022

L'an deux mil vingt deux et le quatre janvier à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARRIER Patrice.

Tous les membres en exercice sont présents, sauf.

Monsieur LEFORT Clément a donné pouvoir à Monsieur TIAFFAY Patrice
Monsieur VIELLARD Vincent a donné pouvoir à Monsieur BARRIER Patrice
Mme BOURGEOIS Céline a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 27 décembre 2021.

Monsieur le Maire présente ses vœux aux personnes présentes pour l'année 2022.

I – Délibérations

➤ **N° 1/2022 Approbation du procès-verbal du 20 décembre 2021**

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, par dix-huit voix pour, un contre,

Approuve le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2021.

➤ **N° 2/2021 Abonnement Zoom – Remboursement à Monsieur le Maire**

Pour permettre à la commune d'organiser ses réunions en visioconférence, Monsieur le Maire a pris en charge l'abonnement au logiciel Zoom pour un montant TTC de 167,68 € comme l'atteste la facture jointe.
Pour permettre, de manière exceptionnelle, le remboursement et après avis du receveur municipal, il convient de prendre une délibération dans ce sens.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le contexte sanitaire actuel et la nécessité d'organiser les réunions du conseil municipal, des commissions municipales et des comités consultatifs en visioconférence,

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote, par dix-huit voix pour,

Autorise le remboursement de la facture Zoom d'un montant de 167,88 € TTC à Monsieur le Maire.

➤ **N° 3/2022 Projet pumtrack – Demande de subvention au titre de la DETR**

Monsieur le Maire rappelle au conseil la volonté de la commune de créer des espaces de loisirs sur la commune en procédant à des aménagements de structures sportives à destination des Taissotins en priorité.

Monsieur le Maire présente aux membres présents le projet de création d'une piste de pumtrack, route de Saint Léonard, à proximité du terrain de pétanque

Le projet consiste en la création d'une zone multiglisse avec des éléments de skate park, destinée aux engins à deux roues non motorisés.

Le montant de l'opération a été estimé à **120 000.00 € HT**, par la Société Hurricane Tracks, au stade de l'Avant-Projet Définitif (A.P.D.).

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Par seize voix pour, deux voix contre et une abstention,

Décide

- d'adopter l'avant-projet définitif pour la réalisation d'un pumptack route de Saint-Léonard, à proximité du terrain de pétanque pour un montant de 120 000 € HT,
- de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R.
- de financer le reste de la dépense sur les fonds libres communaux
- d'arrêter le plan de financement suivant :

		HT	TTC
Montant de l'opération	100%	120 000,00 €	144 000,00 €
DETR 40%	40%	48 000,00 €	57 600,00 €
Fonds propres de la commune	60%	72 000,00 €	86 400,00 €

➤ **N°4 /2022 Projet pumptack – Demande de subvention au titre des équipements et enceintes sportives pour les Communes**

Monsieur le Maire rappelle au conseil la volonté de la commune de créer des espaces de loisirs sur la commune en procédant à des aménagements de structures sportives à destination des Taissotins en priorité.

Monsieur le Maire présente aux membres présents le projet de création d'une piste de pumptack, route de Saint Léonard, à proximité du terrain de pétanque

Le projet consiste en la création d'une zone multi-glisse avec des éléments de skate-park, destinée aux engins à deux roues non motorisés.

Le montant de l'opération a été estimé à **120 000.00 € HT**, par la Société Hurricane Tracks, au stade de l'Avant-Projet Définitif (A.P.D.).

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Par 16 voix pour, deux voix contre, et une abstention,

Décide

- d'adopter l'avant-projet définitif pour la réalisation d'un pumptack route de Saint-Léonard, à proximité du terrain de pétanque pour un montant de 120 000 € HT,
- de solliciter l'aide du Département au titre des équipements et enceintes sportives pour les Communes
- de financer le reste de la dépense sur les fonds libres communaux et par la DETR
- d'arrêter le plan de financement suivant :

		HT	TTC
Montant de l'opération	100%	120 000, 00€	144 000,00 €
équipements enceintes sportives	20%	24 000, 00€	28 800, 00€
DETR 40%	40%	48 000, 00€	57 600, 00€
➤ Fonds propres de la commune	40%	48 000,00 €	57 600, 00€

➤ **N°5 /2022 Projet pumtrack – Demande de subvention à la Région Grand Est dans le cadre du dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité**

Monsieur le Maire rappelle au conseil la volonté de la commune de créer des espaces de loisirs sur la commune en procédant à des aménagements de structures sportives à destination des Taissotins en priorité.

Monsieur le Maire présente aux membres présents le projet de création d'une piste de pumtrack, route de Saint Léonard, à proximité du terrain de pétanque

Le projet consiste en la création d'une zone multi-glisse avec des éléments de skate-park, destinée aux engins à deux roues non motorisés.

Le montant de l'opération a été estimé à **120 000.00 € HT**, par la Société Hurricane Tracks, au stade de l'Avant-Projet Définitif (A.P.D.).

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Par 16 voix pour, deux voix contre, et une abstention,

Décide

- d'adopter l'avant-projet définitif pour la réalisation d'un pumtrack route de Saint-Léonard, à proximité du terrain de pétanque pour un montant de 120 000 € HT,
- de solliciter l'aide de la Région Grand Est dans le cadre du dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité
- de financer le reste de la dépense sur les fonds libres communaux, par la DETR et la subvention du Département,
- d'arrêter le plan de financement suivant :

Montant de l'opération	100%	120 000, 00€	144 000,00 €
Région Grand Est	20%	24 000, 00€	28 800, 00€
Département	20%	24 000, 00€	28 800, 00€
DETR 40%	40%	48 000, 00€	57 600, 00€
Fonds propres de la commune	20%	20 000, 00€	28 800, 00€

II – Grand Reims

Le conseil communautaire, réuni le 16 décembre 2021, a voté le budget primitif pour l'exercice 2022.

Il a voté l'augmentation de 1,5% des tarifs des services publics, a renouvelé l'aide à l'achat de vélo électrique.

A voté le Fonds de soutien aux projets communaux, ainsi la Commune de Taissy bénéficiera d'une aide de 33 243, 40 euros dans le cadre des travaux de la RD8.

III – Commissions et Comités Consultatifs

Bâtiments

Retour sur l'audit énergétique.

Des travaux de calorifugeage de 580 mètres de tuyaux ont été entrepris dans les bâtiments communaux pour un cout à zéro euro.

Culture, Fêtes et Cérémonies

En raison de la crise sanitaire qui perdure, seule la venue du Père Noël en calèche a été maintenue et ce fût une réussite.

Le téléthon a rapporté la somme de 4 721,72€ pour l'AFM

Les vœux du Maire en présentiel sont annulés, le repas des séniors reporté.

En cours de réflexion : une fête de la bière en septembre et une exposition d'artisanat.

Enfance, Jeunesse, Education

Les résultats du questionnaire pour trouver un nom à l'école maternelle seront présentés lors du prochain conseil de classe.

Ecole élémentaire : 3 Chartes sont intégrées au règlement intérieur de l'école : La charte des accompagnateurs, la charte internet et la charte de la laïcité

Les effectifs cette année sont de : 138 élèves pour l'élémentaire et 74 pour la maternelle, dont 15 enfants de Saint-Léonard. La Mairie de Saint-Léonard a versé une subvention de 600 € à la coopérative scolaire de chaque école (élémentaire et maternelle).

Caisse des écoles : renouvellement avec la Société API pour la restauration scolaire.

Retour du questionnaire des parents qui fait ressortir des besoins en matière de locaux et d'espaces verts pour les enfants de la crèche.

Une étude de faisabilité pour un réaménagement des locaux existants et la construction d'une nouvelle crèche va être lancée prochainement.

IV – Informations Diverses

Urbanisme, Commerce et Développement Economique

Monsieur le Maire, après un tour de table, demande au Conseil de donner un accord de principe au lancement des deux projets de constructions par PLURIAL. Le Conseil, à l'unanimité, a répondu favorablement.

Il faudra néanmoins être vigilant sur les voiries et les places de stationnement.

Des réunions seront organisées entre la Mairie et PLURIAL

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'avis défavorable donné par Monsieur le Sous-Préfet au regard de la procédure choisie par le Grand Reims, à la demande de modification simplifiée du PLU de Taissy, portant sur la création d'un secteur autorisant les hébergements au sein de la zone d'activités afin d'y apporter de la mixité fonctionnelle.

Monsieur le Préfet rappelle à Monsieur le Maire et au service Urbanisme du Grand Reims, compétent en la matière, que c'est une procédure de révision générale du PLU qui aurait dû être privilégiée.

Cette procédure de modification du PLU est donc abandonnée.

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'étude de faisabilité présentée par MP Conseil concernant l'aménagement du 3 rue de Sillery (hors maison d'habitation qui est vendue) n'est pas satisfaisante. Une nouvelle présentation aura lieu prochainement.

V – Question orale

Monsieur le Maire répond à la question orale posée par Monsieur Jean-Marc Royer concernant la parcelle AM86.

Prochaine réunion de conseil : 1^{er} février 2022.